

Le Comité Syndical s'est réuni en séance publique en présentiel à la salle Peloteia à BUNUS, le vendredi 13 décembre 2024 à dix heures, sur invitation en date du 3 décembre 2024, adressée par Monsieur Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE, Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque, et affichée le 3 décembre 2024.

**Etaient présents :**

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Emilie DUTOYA , Andde STEINER.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Jean-Pierre MIRANDE (jusqu'à l'OJ 2).

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Hervé DAMESTOY, Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Pierre ETCHEBER, Patrick ETCHEGARAY, Sébastien IHIDOY, Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Daniel OLÇOMENDY, Michel SETOAIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri :
- Commission Syndicale du Pays de Cize : Henry INCHAUPE ;
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT, Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU (jusqu'à l'OJ 3)

**Excusés ou Absents :**

Bénédicte LUBERRIAGA (Département des Pyrénées-Atlantiques), Antton CURUTCHARRY (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Pascal GUEÇAIMBURU (Commission Syndicale du Pays de Cize), Joseph Michel BIDART (Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri), Alain OÇAFRAIN (Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri).

**Ont donné pouvoir :**

**Secrétaire de séance** : M. Daniel OLCOMENDY

## ORDRE DU JOUR

OJ N° 1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Comité syndical du 13 septembre 2024  
(**soumis à délibération**)

OJ N° 2 : Validation du diagnostic actualisé et ses enjeux priorités (**soumis à délibération**)

OJ N° 3 : Proposition de charpente de la Charte (**information, débat**)

OJ N° 4 : Débat d'orientations budgétaires 2025 (**soumis à délibération**)

OJ N° 5 : Sollicitation de subventions pour la réalisation des actions « Montagne Respect » 2025  
(**soumis à délibération**)

OJ N° 6 : Points divers

### Discussion :

*Le Président ouvre la séance à 10h06 et remercie les élus présents en nombre, les membres associés, Mme MALATREY Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Bayonne, pour leur participation à ce Comité syndical.*

## **OJ N° 1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Comité syndical du 13 décembre 2024**

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 13 décembre 2024.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le procès-verbal du 13 décembre 2024 ci annexé.

La délibération n° 2024-19 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 18 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

## **OJ N° 2 : Validation du diagnostic actualisé et ses enjeux priorités**

### Contexte :

La concertation technique a pris forme par la création de groupes thématiques composés de structures techniques du territoire disposant d'une expertise et de données/études sur les 8 thématiques du diagnostic : agriculture et pastoralisme, forêt et sylviculture, biodiversité, ressource eau, aménagement et économie, tourisme et activités de pleine nature, culture et paysage. Le changement climatique et la dimension transfrontalière de la Montagne Basque sont également traités dans chacun des 8 groupes thématiques. Un an de travail aura été nécessaire pour conduire cette actualisation avec une trentaine de structures représentées pour 130 participants.

Les enjeux par thématique, identifiés avec les groupes techniques, ont été priorisés en trois temps distincts : 1) le comité syndical du 13 septembre 2024, 2) les ateliers pour les conseillers municipaux des 111 communes de montagne les 18-19 et 20 novembre 2024, et 3) l'atelier du Conseil de développement du Pays Basque pour ses membres également en novembre 2024.

En séance, il est présenté le résultat de la priorisation des enjeux pour débat dans un premier temps, puis délibération dans un second temps pour la validation du diagnostic actualisé.

*Départ de M. Jean-Pierre MIRANDE*

### Délibération

Le Président expose :

Le présent diagnostic thématique est le fruit d'un travail concerté qui s'est étalé sur 12 mois, visant à répondre aux compléments demandés par la Préfète de Région dans son avis d'opportunité favorable de 2019. Il a réuni une trentaine de structures du territoire compétentes dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture, du paysage, du patrimoine naturel, de l'eau, de l'aménagement et de l'économie, du tourisme, du patrimoine culturel et immatériel. Il propose des analyses Atouts-Forces-Opportunités-Menaces (AFOM) et des enjeux thématiques. Ces derniers ont été priorisés par les conseillers municipaux du territoire de la Montagne Basque lors

de réunions de travail dédiées ainsi que par les membres du Comité syndical en séance du 13 septembre 2024.

Ce diagnostic constitue ainsi le socle de la Charte du PNR Montagne Basque et illustre le tryptique "Homme-Nature-Culture", défendu et validé dans l'étude d'opportunité comme carte d'identité de cette montagne.

Il est rappelé que la validation de ce diagnostic actualisé ne représente pas une étape réglementaire de la procédure de classement d'un PNR.

Souhaitant clôturer cette phase de diagnostic pour franchir une nouvelle étape dans la rédaction du contenu de la Charte, le Président propose au Comité syndical de valider le diagnostic territorial actualisé du projet PNR Montagne Basque, socle constitutif de la Charte.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**VALIDE** le diagnostic territorial actualisé présenté en séance,

**AUTORISE** le Président du Syndicat de préfiguration :

- A présenter ce diagnostic dans le cadre d'une large concertation avec les habitants,
- A poursuivre la démarche de Parc Naturel Régional par la rédaction de la Charte avec les forces vives du territoire,
- A engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'écriture de cette Charte.

La délibération n° 2024-20 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 17 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

#### Discussion :

*Les thématiques du diagnostic sont présentées regroupées sous les piliers du triptyque "Homme-Nature-Culture". Les échanges à l'issue de la présentation du diagnostic sont regroupés selon la même organisation :*

#### *- Pilier Homme :*

*Il est précisé que des actions pourront être conduites par le PNR, même en lien avec un enjeu qualifié de non prioritaire ou moins prioritaire par les membres du Comité syndical et les élus municipaux.*

*L'enjeu d'anticipation et d'adaptation au changement climatique n'est pas identifié en tant que tel car il fait partie des thématiques transversales (comme le transfrontalier). Ce choix est compris mais regretté car c'est un enjeu fort à ne pas oublier dans les trois prochaines années. D'autres participants comprennent cette organisation et proposent de positionner la question du changement climatique en introduction du diagnostic.*

*Le pastoralisme est un enjeu prioritaire, très concret et technique. Le PNR devra t'il rentrer dans ces aspects techniques ?*

*Au contraire, la formalisation précise des enjeux et leur déclinaison est importante. Cela rend le travail concret, pratico-pratique. Il est le reflet des structures qui ont participé à l'élaboration du diagnostic.*

*Les mots sont importants et la rédaction précise des enjeux sur l'agriculture et le pastoralisme [cf. diaporama] « a plus de poids » que de dire « le rôle de l'agriculture de montagne basque ».*

*Attention cependant au mot « traditionnel » il ne s'agit pas de travailler avec le rétroviseur, dans le passé mais de maintenir le tissu des exploitations et les pratiques agro-pastorales.*

*La question de l'arrivée du loup sur le territoire et des perturbations qu'il va entraîner est posée. Il est confirmé que le sujet de la prédation sera très concrètement abordé dans la charte même s'il n'est pas ressorti dans les enjeux. La prédation comme l'écobuage ont été exprimés dans les sous-enjeux, notamment lors d'une réunion des élus municipaux à Tardets dans la table thématique du patrimoine naturel. Il est rappelé que ces sujets avaient été relevés par la Préfète de Région dans son avis en 2019 et précisé que l'agriculture est garante des milieux ouverts.*

*- Pilier Nature :*

*Il serait nécessaire d'expliquer à l'écrit et de vulgariser les notions de trame écologique noire, brune, blanche.*

*- Pilier Culture :*

*Sur l'aménagement et l'économie, plutôt que d'utiliser le terme « maintenir » des emplois et compétences, le terme « favoriser » est plus adapté.*

*Il ne s'agit pas non plus « d'ajuster » l'urbanisme au contexte de chaque territoire mais de « défendre » car l'enjeu est de garder des villages vivants avec des jeunes. C'est important de l'écrire.*

*Sur le tourisme, il est souligné le manque d'identité gastronomique avec l'exemple des distributeurs automatiques de pizzas qui fleurissent, et l'absence d'agneau local aux menus des restaurateurs. Ce point de vue est contrasté par un témoignage sur la démarche Tokikoa. Vingt quatre restaurateurs proposent une assiette complète ou menu élaborés avec des produits locaux.*

*Enfin, il est noté que la répartition des flux de visiteurs (habitants ou touristes) n'est pas surligné comme enjeu prioritaire. Point aussi évoqué dans les enjeux agricoles.*

*Les éléments inscrits sur le tourisme et les activités de pleine nature sont cohérents avec les stratégies de la CAPB et du Département.*

### **OJ N° 3 : Proposition de charpente de la Charte (information, débat)**

En séance, dans un souci d'acculturation progressive au jargon PNR, il est expliqué la gymnastique entre le contenu du diagnostic qui préfigure la charpente (ou structuration) de la Charte : Axes, orientations, mesures et dispositions.

Une première proposition de charpente de la Charte est partagée :

|                                                                                           |                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Axe 1 : Protéger et transmettre les activités mères garantes de la Montagne Basque</b> | Orientation 1 : Maintenir et renforcer une agriculture forte et spécifique ancrée sur son territoire en mutation             |
|                                                                                           | Orientation 2 : Assurer l'équilibre entre la faune et la flore domestiques et sauvages                                       |
|                                                                                           | Orientation 3 : Améliorer la connaissance de la forêt pour garantir une gestion durable à forte valeur ajoutée               |
|                                                                                           | Orientation 4 : Révéler les paysages exceptionnels de la Montagne Basque pour les préserver et les transmettre               |
| <b>Axe 2 : Préserver les ressources naturelles façonnées par la main de l'Homme</b>       | Orientation 1 : Dévoiler la biodiversité caractéristique/native/spécifique de la Montagne Basque                             |
|                                                                                           | Orientation 2 : Conforter la gestion en bien commun de la ressource en eau pour garantir son accès aux générations futures   |
| <b>Axe 3 : Nourrir le bien-être et le bien vivre des habitants par la culture</b>         | Orientation 1 : Innover dans l'art d'habiter la Montagne Basque                                                              |
|                                                                                           | Orientation 2 : Favoriser un tourisme équilibré et respectueux du territoire                                                 |
|                                                                                           | Orientation 3 : Diffuser l'identité de la culture de la Montagne Basque en portant à connaissance ses marqueurs altitudinaux |
| <b>Axe 4 : S'appuyer sur le collectif pour cultiver le territoire Montagne Basque</b>     | Orientation 1 : Poursuivre le « faire ensemble » afin de garantir l'avenir d'une montagne vivante et habitée                 |

#### Atelier :

Répartis en 4 tables selon les 4 axes proposés, les élus du Comité syndical et les membres associés sont invités à rebondir, réagir sur la formulation des axes, le vocabulaire employé, etc. afin de s'assurer que les axes transparaissent correctement leur volonté.

Une restitution collective par table est proposée à l'issue des 30 minutes d'atelier.

#### Discussion :

*Dans l'orientation 2 de l'axe 1, il est demandé d'inscrire le mot prédation dans le titre.*

*Une reformulation de l'axe 3 est proposée : « Une culture vivante au service de la vitalité (économique et sociale) de la Montagne Basque et du bien-être de ses habitants.*

*Enfin, le choix fait de débattre de la charte et de travailler collectivement et localement à sa rédaction est salué ; ce choix n'étant pas celui fait par d'autres PNR en construction ou révision.*

*Il est rappelé que c'est un premier temps de travail qui permettra de nourrir une proposition de reformulation des axes de la Charte dans un prochain Comité syndical.*

*Départ de M. Gabriel BELLEAU*

## **OJ N° 4 : Débat d'orientations budgétaires**

### Contexte :

Les objectifs du débat d'orientation budgétaires :

- Informer le Comité syndical sur l'évolution de la situation financière du Syndicat mixte,
- Préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif (priorités en lien avec l'objet, les missions du Syndicat mixte),
- Eclairer vos choix.

Dans son contenu, il présente la situation économique et financière de la structure, les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution de la structure et la gestion de la dette.

Sous format statistique, il est présenté un rappel des dépenses et recettes de fonctionnement du budget 2024. Le budget primitif 2024 a été voté par le Comité syndical le 12 juin 2024. L'exercice budgétaire s'est donc porté sur 6,5 mois en 2024 et est encore en cours à la date du Comité Syndical du 13 décembre 2024. Les montants de dépenses indiqués restent des montants prévisionnels.

Concernant les dépenses :

- Les charges de personnel concernent le personnel mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Pays Basque et les Commissions Syndicales, ainsi que le recours aux services supports,
- La faible consommation des charges à caractère général s'explique principalement par le lancement de deux consultations pour des marchés de 80 000 € de Communication sur 3 ans et de 30 000 € pour de la concertation qui seront notifiées en début d'année prochaine et dont les montants seront reportés.

Concernant les recettes :

- Toutes les recettes de fonctionnement ont été perçues sauf une subvention de la Région, votée le 18 novembre 2024 et donc à venir.

L'excédent prévisionnel attendu est d'environ 157 195,95 € avec 110 000 € prévus sur les deux prestations citées précédemment.

La proposition de budget 2025 reprend les grandes lignes du budget 2024 en lien avec son programme d'actions durant la période de préfiguration :

- 1<sup>ère</sup> action : Informer et communiquer sur la démarche et ses étapes à l'ensemble des élus et forces vives du territoire ;
- 2<sup>ème</sup> action : Poursuivre en concertation la définition des actions du futur PNR et l'écriture de sa Charte ;
- 3<sup>ème</sup> action : Animer la gestion courante et administrative du Syndicat mixte de préfiguration ;
- 4<sup>ème</sup> action : nouvelle action en 2025 : Déployer l'action de préfiguration du PNR « Montagne Respect ».

**Les principales dépenses proposées en lien avec les actions sont les suivantes :**

Les dépenses courantes ne connaîtront pas de mouvement significatif en 2025. Toutefois, des éléments sont à prendre en considération :

- Le report d'un montant de 80 000 € d'un marché de communication prévu sur 3 ans, la consultation ayant été lancée en décembre 2024 mais la notification au prestataire sélectionné devant intervenir en février 2025 ;
- Le report d'un montant de 30 000 € d'un marché pour la concertation de la Charte, la consultation ayant été lancée début novembre 2024 pour une exécution au premier semestre 2025. (nouvel élément par rapport au rapport qui vous a été transmis.)
- Le lancement d'une prestation nécessaire à l'élaboration d'une annexe obligatoire de la charte : L'élaboration du Plan de parc (10 000 €) qui illustre la territorialisation des actions prévues dans la charte ;
- Le maquettage et l'impression en quelques exemplaires de la première version de la charte et de ses annexes nécessitant de prévoir un budget de 30 000 € ;

A noter : nous avons prévu de lancer une étude environnementale cette année. Pour des raisons de contexte budgétaire et après consultation de la Fédération des PNR sur la temporalité de remise de cette étude obligatoire, cette dépense est reportée à une future décision modifocative budgétaire en 2025 ou à 2026.

- Le lancement d'une action de préfiguration du PNR (4<sup>ème</sup> action du programme 2025) : la démarche « Montagne Respect ». Cette démarche est à l'origine de la création du PNR :
  - o Elle permet de travailler sur la cohabitation des activités en montagne, la prévention et la gestion des conflits d'usages ;
  - o Les dépenses prévues en 2025 s'élèvent à 103 900 € (montant inférieur au prévisionnel qui avait été présenté fin 2023 aux membres fondateurs du Syndicat).

#### **Les dépenses en personnel représentent le poste budgétaire le plus important du budget :**

- L'équipe technique du Parc est composée actuellement de 5 agents mis à disposition via des conventions, sur une quotité de temps totale équivalente à 2,35 équivalents temps pleins (ETP) ;
- En 2025, la dépense en personnel augmentera en raison :
  - o du déploiement des actions du Syndicat mixte sur une année complète (et non sur 6,5 mois en 2024) ;
  - o de la gestion administrative et financière (passant de 0,20 ETP en 2024 à 0,74 ETP en 2025) ;
  - o du portage de la démarche « Montagne Respect » nécessitant des moyens humains dédiés (0,75 ETP) ;
  - o L'accueil d'un stagiaire est prévu sur une période de 6 mois pour recenser les actes pris par les 111 communes du territoire sur la gestion des activités et conflits d'usage.

#### **Les recettes envisagées à ce stade :**

- La participation des membres fondateurs devrait se maintenir au niveau actuel car le montant global de dépenses de fonctionnement est maintenu entre 2024 et 2025 tel que demandé par les membres du Bureau syndical. Cette cotisation statutaire porte sur les actions 1 à 3 du programme 2025 ;
- Une subvention sera sollicitée auprès de la Région Nouvelle Aquitaine : 30 000 € (cette subvention portant sur les actions 1 à 3 du programme 2025) ;
- Des subventions seront sollicitées auprès de l'Europe (FEDER), de l'Etat et des membres fondateurs du Syndicat, pour un montant total recherché de 103 900 €, et ce afin de

financer l'action de préfiguration du PNR « Montagne Respect » (4<sup>ème</sup> action du programme). Il est à noter que la recherche de financements s'orientera prioritairement sur les fonds européens et que la Région Nouvelle Aquitaine a par ailleurs envisagé une subvention de 150 000 € maximum pour 5 ans portant sur les actions de préfigurations du PNR (éléments de cadrage ne valant pas engagement financier), sous réserve des disponibilités budgétaires et du vote des assemblées.

### **Délibération**

Le Président informe que la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités et autres établissements publics et doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif. Il s'agit d'une étape essentielle du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Le débat vise notamment à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et à informer le Comité syndical sur l'évolution de la situation financière du Syndicat mixte. Il doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget primitif. Le DOB permet de définir les grandes orientations du budget à venir.

Il s'agit d'informer les élus sur la situation économique et financière de la structure afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Aussi, en vertu des articles L 2312-1 et L 5217-10-4 du CGCT, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) élaboré par le Président. Il constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2025 du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque. Le ROB est un document obligatoire et essentiel qui permet :

- de rendre compte de la gestion de la structure (analyse rétrospective) ;
- et de proposer les orientations principales de l'exercice à venir.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 ;

**VU** le règlement budgétaire et financier du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque, approuvé par délibération du Comité syndical en date du 12 juin 2024 ;

**VU** le rapport sur les orientations budgétaires 2025, annexé à la délibération ;

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**ACTE** la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque dans le cadre du Comité syndical du 13 décembre 2024 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

La délibération n° 2024-21 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 17 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

### Débat :

*Sur le montant alloué à l'évaluation environnementale (EE) qui interviendra en DM en 2025 ou au budget prévisionnel 2026, n'est-il pas possible de mutualiser le travail déjà réalisé dans le cadre des EE des PLUi et du SCOT ? Ce travail de mutualisation est en effet prévu pour ne pas repartir de zéro mais aussi pour réduire le coût total de l'étude. Une partie d'étude d'impact des mesures de la charte, composante de l'EE, est par contre nécessaire à l'échelle du PNR.*

*Sur la partie concertation, est-ce que le prestataire s'occupe de tout ? Le prestataire viendra en appui méthodologique et à l'animation. Les techniciennes restent mobilisées sur ce sujet, et ce, en lien avec un groupe de travail concertation auquel participe le CDPB.*

*La communication c'est très souvent des montants faramineux sans garantie de résultats. Il est rappelé que le montant de 80 000€ s'étale sur 3 ans et que la compétence en communication est nécessaire à la bonne information sur la construction du projet.*

### **OJ N° 5 : Sollicitation de subventions pour la réalisation des actions « Montagne Respect » en 2025**

En 2010, 100 participants du milieu institutionnel, professionnel et associatif, tous représentant des activités se développant en Montagne Basque, ont accompagné EHMEB (association des quatre Commissions syndicales à vocation pastorale) dans la construction du socle de base du guide des bonnes pratiques de la montagne basque. Ce guide comporte des éléments de cadrage, de réglementation, des outils de gestion, d'information, de recommandations, etc. sur la gestion et les activités en montagne. Il se veut être un outil pour les gestionnaires, un outil au service de la sensibilisation des usagers de la montagne. Pour parvenir à diffuser ces messages, de nombreux outils de communication ont été réalisés : vidéos de présentation d'activités, signalétique, feuillets, stands, animations et sensibilisation lors d'événements.

Jusqu'en 2023, cette démarche a été portée administrativement successivement par EHMEB puis par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, pour le compte de son territoire de montagne, soit 111 communes classées en zone montagne et/ou massif.

Face à la montée en puissance des conflits d'usage depuis la période post Covid et au manque de connaissance des « codes » de la montagne de la part des usagers, l'animation de la démarche reste prégnante sur le territoire. Renommée « Montagne... Respect ! », elle s'adresse à tous les publics : locaux, visiteurs, jeunes publics, professionnels, gestionnaires d'estive, etc.

Ce projet est la première action de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque. Il s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis 2020 et préfigure de la future mission d'accueil, d'éducation et d'information du PNR

Pour l'année 2025, cinq grands volets seront travaillés :

- Volet 1 : valorisation et diffusion du volet réglementaire travaillé en 2023 et 2024 ;
- Volet 2 : plan de communication autour de la notion « Montagne... Respect ! » ;
- Volet 3 : campagne de médiation en Montagne Basque et création d'un espace d'échanges à l'échelle du massif Pyrénéen ;
- Volet 4 : sensibilisation auprès des scolaires et du public jeune ;
- Volet 5 : animation générale de la démarche.

L'animation de la démarche repose sur 0,75 Equivalent Temps Plein (ETP), répartis entre trois animatrices en charge de son suivi, ainsi que sur des prestations, notamment pour la communication et la médiation. Ces techniciennes sont accompagnées par un Comité de pilotage *Multiusage*, ainsi que d'une cellule technique partenariale regroupant l'Office de Tourisme Pays Basque (OTPB), le Département des Pyrénées-Atlantiques, l'Agence de Développement Touristique (ADT), les associations foncières pastorales (AFP) et la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques.

Afin de poursuivre l'animation de la démarche en 2025, le coût total prévisionnel est de 103 900,00 €. Il est proposé de solliciter les subventions prévisionnelles suivantes :

- 41 560,00 € auprès du FEDER,
- 31 170,00 € auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- 10 390,00 € auprès de l'Etat,
- 19 125,00 € auprès de la CAPB,
- et 1 655,00 € auprès d'EHMEB.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

| Dépenses                           | Montant TTC  | Ressources    | Montant TTC  |      |
|------------------------------------|--------------|---------------|--------------|------|
| <b>Frais salariaux</b>             |              | <b>FEDER</b>  | 41 560,00 €  | 40 % |
| 0.75 ETP réparti sur 3 personnes : |              | <b>Région</b> | 31 170,00 €  | 30 % |
| - animatrice                       | 35 000,00 €  | <b>Etat</b>   | 10 390,00 €  | 10 % |
| - stagiaire                        | 4 000,00 €   | <b>CAPB</b>   | 19 124,88 €  | 18 % |
| <b>Frais de mission</b>            | 2 000 €      | <b>EHMEB</b>  | 1 655,12 €   | 2 %  |
| <b>Prestations externes</b>        |              |               |              |      |
| Outils de communication            | 8 200,00 €   |               |              |      |
| Campagne de communication          | 34 000,00 €  |               |              |      |
| Campagne de médiation              | 12 500,00 €  |               |              |      |
| Actions auprès du jeune public     | 8 200,00 €   |               |              |      |
| <b>TOTAUX</b>                      | 103 900,00 € | <b>TOTAUX</b> | 103 900,00 € | 100% |

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif à l'animation, en 2025, de la démarche « Montagne, respect ! » ;

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et à signer tout document relatif aux demandes de subventions.

La délibération n° 2024-22 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 17 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Discussion :

*Il est demandé s'il y a la connaissance du résultat de la médiation : combien de personnes sensibilisées ?*

*Les médiateurs en montagne c'est important, mais il faudrait qu'ils soient bien formés avant d'aller sur le terrain, une journée n'est peut-être pas suffisante.*

**OJ N° 6 : Points divers**

- Proposition d'une session de rattrapage à l'attention des conseillers municipaux : jeudi 23 janvier 20h, Larceveau ;
- Recrutement d'un prestataire pour la concertation habitants et élus sur les actions de la Charte en cours ;
- Lancement du marché de communication, candidatures attendues pour le 16 janvier 2025 ;
- Rencontres transfrontalières 2025 de la CAPB, le 12 février 2025 :
  - Table ronde 2 : Quels outils de coopération transfrontalière pour une montagne vivante : PNR, parc européen transfrontalier, ... ?
- Date du prochain **Comité syndical vendredi 28 février 2025 matin**

Monsieur Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE remercie les membres et lève la séance à 12h27.

Le Président,



Jean-Baptiste LABORDE

La Secrétaire de séance,



Daniel OLCOMENDY